



**CONFÉRENCE DIPLOMATIQUE POUR L'ADOPTION D'UNE
CONVENTION RELATIVE AUX MATÉRIELS D'ÉQUIPEMENT MOBILES
ET D'UN PROTOCOLE AÉRONAUTIQUE**

(Le Cap, 29 octobre – 16 novembre 2001)

PROJET DE RÉSOLUTION

**CONCERNANT LE CHOIX DE L'ÉTAT HÔTE
DU REGISTRE INTERNATIONAL**

(Note présentée par les États africains)

LA CONFÉRENCE,

TENANT COMPTE du fait qu'une décision de la Conférence sur l'emplacement du Registre international facilitera la nomination du premier Conservateur,

PRENANT NOTE de l'établissement futur de la Commission préparatoire, qui doit faire fonction d'Autorité de surveillance provisoire,

DÉCIDE:

D'INVITER le Gouvernement de la République sud-africaine à être le Gouvernement hôte du Registre international et à travailler en étroite collaboration avec les autres membres de la Commission préparatoire pour assurer la disponibilité du Registre lorsque la Convention et le Protocole entreront en vigueur.

— FIN —